

LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



Prieuré Marie-Reine
Ecole N.-D. de la Ste-Espérance
195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph
22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance
37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Abbé Anthony Romanens
☎ : 06 82 64 82 16
@ : a.romanens@fsspx.email

Abbé Louis-Marie Carlhian
☎ : 06 12 87 41 21

Mme C. Burgy (Secrétariat)
☎ : 06 36 68 56 20

Mlle E. Ledermann (Librairie)
☎ : 06 88 25 04 46

SOMMAIRE

Thème de l'année 2019:	
Servir la Chrétienté.....	1-2
Les Limbes.....	2-7
Calendrier	4-5
Annonces.....	8

Pèlerinage de Tradition 2019 : Servir la Chrétienté

Préface du dossier spirituel

M. l'abbé Benoît de Jorna, Supérieur du District de France



NOTRE-DAME de Grâces, exaucez-nous.

« Il faut se donner à la vérité, comme Marie s'est livrée à Dieu. » Voilà bien tout le but de ce pèlerinage. Dans la poussière et la pénitence il est absolument nécessaire de se donner à Marie pour qu'elle fasse de nous des enfants de Dieu et qu'ainsi la France garde son beau titre de Fille aînée de l'Eglise. La Reine du Ciel nous a désignés ses auxiliaires privilégiés pour entretenir ce dessein.

Saint Michel, sainte Catherine et saint Bernard sont les guides de notre restauration dans le Christ. Il ne faut rien moins que purifier tout notre être, notre cœur, notre intelligence et notre volonté. Saint Michel nous aidera dans ce véritable combat intérieur et extérieur pour mieux défaire les ennemis de notre foi, très actifs et toujours plus insidieux. Sainte Catherine est l'exemple de la purification de l'intelligence pour ne vouloir savoir que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. Et saint Bernard nous apprendra cette tendre dévotion à la Mère de Dieu, remède à toutes les difficultés, à tous les malheurs, à toutes les hérésies : « *par toutes les fibres de notre cœur, par tous les amours de notre âme, par tous les élans de nos aspirations, vénérons Marie ; car c'est la volonté de Celui qui a voulu que nous eussions tout par elle.* »

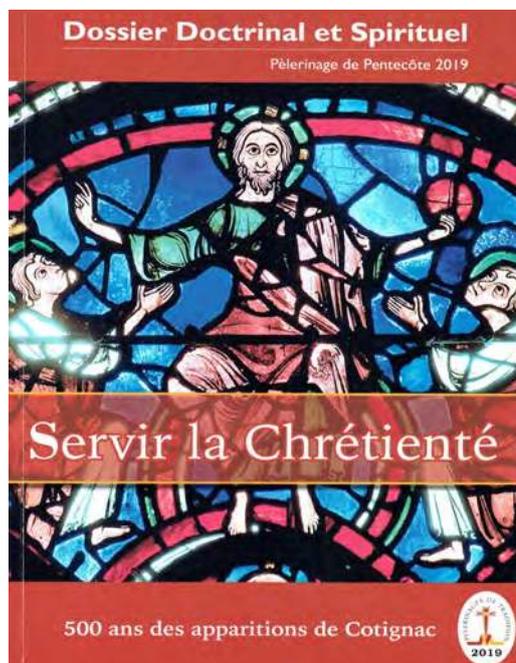
Toutes les hérésies renouvelées nous envahissent de toutes parts ; alors ne célébrons pas ce 500^e anniversaire de Cotignac en pieuses paroles seulement. Marie est forte comme une armée rangée en bataille. « *Ceignons nos reins, n'abandonnons pas Dieu* » enjoignait le « Doctor mellifluus » à Vézelay. O combien aujourd'hui !

Que le Règne du Christ arrive et qu'il arrive par Marie ! C'est le cri de notre foi, c'est l'appel de notre espérance, c'est le désir ardent de notre charité. Et « *le royaume de Dieu c'est à savoir toutes choses d'ici-*

bas, bien à leur place dans l'ordre... c'est-à-dire que toutes choses mises en désordre par le péché reviennent à l'harmonie de la création : l'objet même de la Rédemption » (Mgr Lefebvre). Le Règne du Christ c'est le rayonnement du prêtre, investi du sacrement de l'Ordre. Que *Notre-Dame de Grâces* nous accorde surtout des vocations sacerdotales.

En particulier pour vous jeunes gens, que ce pèlerinage soit un temps privilégié de réflexion et de méditation pour forger des convictions telles qu'elles ne soient pas sensibles à la modernité du monde dont les sirènes sont infiniment séduisantes.

Il n'est plus temps de tergiverser mais de s'engager résolument dans la voie royale des disciples de Notre Seigneur. Ils ont répandu l'Eglise, ils ont fait la France. ■



Les Limbes

M. l'abbé Hervé Gresland fsspx,
Le Rocher n°116 de décembre 2018 - janvier 2019

Quelle est la destinée des enfants morts sans avoir été baptisés ? Le rappel de la doctrine catholique concernant les limbes est bien nécessaire aujourd'hui où cette vérité a disparu de l'enseignement, alors qu'elle est si importante.

LA NÉCESSITÉ DU BAPTÊME

Du fait de la faute originelle, dont nous sommes tous atteints, nous naissons privés de la grâce sanctifiante, qui est nécessaire pour aller au ciel. Le seul remède en est le baptême, qui nous applique la Rédemption de Notre Seigneur Jésus-Christ et nous rend sa grâce : nul ne peut être sauvé en dehors de là, selon cette parole de Jésus lui-même : « *En vérité, en vérité, à moins de renâître de l'eau et de l'Esprit, nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu* »¹. C'est pourquoi la foi catholique nous enseigne que le baptême est absolument nécessaire (de nécessité de moyen, disent les théologiens) à tous pour le salut.

L'Eglise nous précise que « *le défaut du sacrement de baptême peut être suppléé par le martyre qu'on appelle "baptême de sang", ou par un acte de parfait amour de Dieu ou de contrition, joint au désir au*

moins implicite du baptême, et ceci s'appelle "baptême de désir" »². Puisque le désir du baptême provient de la foi et de la contrition, les petits enfants qui n'ont pas l'usage de la raison en sont incapables, si bien qu'ils n'ont d'autre voie pour se sauver que le baptême d'eau ou d'être tués pour le Christ³. C'est ce qu'a réaffirmé Pie XII dans son célèbre discours aux sages-femmes : « *Dans l'ordre présent, il n'y a pas d'autre moyen de communiquer cette vie (surnaturelle) à l'enfant qui n'a pas encore l'usage de la raison. Et cependant, l'état de grâce, au moment de la mort, est absolument nécessaire au salut. Sans cela, il n'est pas possible d'arriver à la félicité éternelle, à la vision béatifique de Dieu. Un acte d'amour peut suffire à l'adulte pour acquérir la grâce sanctifiante et suppléer au manque du baptême. Pour celui qui n'est pas né, ou pour le nouveau-né, cette voie n'est pas encore ouverte* »⁴.

Normalement, ordinairement, les enfants morts sans baptême ne peuvent aller au ciel : voilà ce que nous connaissons par la Révélation. A cette loi générale, Dieu peut faire des exceptions : il est certes libre de donner sa grâce à qui il veut, comme il veut ; il peut s'il le veut donner la grâce sanctifiante à des âmes en dehors du baptême. Mais nous n'en savons rien. Et ces exceptions resteraient des exceptions, car Dieu ne se contredit pas.

Dans ce domaine de la prédestination, qui est le secret de Dieu, ce que nous savons, c'est ce que Dieu lui-même nous en a révélé, et rien d'autre. Le reste n'est que supposition. Et ce qu'il nous a révélé

³ Il semble que la mort infligée en haine du Christ ou de la religion chrétienne est un baptême de sang, même pour les petits enfants. Ainsi pense saint Thomas.

⁴ Discours du 29 octobre 1951.

¹ Jean 3, 5.

² Catéchisme de saint Pie X, 4^e partie, ch. 2.

lé :

- c'est la nécessité du baptême d'eau (Jean 3, 5) ;
- c'est le commandement d'aller enseigner tous les hommes et de les baptiser pour leur ouvrir le ciel : « *Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé* » (Marc 16, 16).

C'est pourquoi l'Eglise déclare vaines et sans fondement toutes les opinions par lesquelles on essaie d'établir pour les enfants un autre moyen de salut que le baptême réellement reçu⁵.

LA DOCTRINE CATHOLIQUE AU SUJET DE CES ENFANTS

Quel est donc le sort des enfants qui, morts sans baptême, n'ont pas commis de péchés personnels et meurent avec le seul péché originel ?⁶ Puisque ces âmes n'ont pu faire aucun acte volontaire, libre, en bien ou en mal, elles n'ont pu mériter ni le ciel ni l'enfer. Elles vont dans un autre lieu, qu'on appelle les limbes des petits enfants. Le mot a été utilisé à partir du XIII^e siècle, mais la doctrine se trouve dès le V^e siècle chez les Pères de l'Eglise. Notons qu'il ne faut pas confondre ces limbes des petits enfants avec ce lieu que le Credo appelle « enfers », où se trouvaient avant Jésus-Christ tous les justes de l'Ancien Testament, en attendant que le Ciel leur soit ouvert.

Les limbes sont un lieu où les petits enfants morts sans le baptême, ou bien les personnes qui n'ont jamais eu l'usage de la raison et n'ont pas été baptisées, demeurent à jamais. Ils sont un état éternel, comme le ciel et l'enfer (tandis que le purgatoire cessera à la fin du monde).

Ces âmes qui se trouvent dans les limbes ne possèdent pas la vue de Dieu « face à face », qu'on appelle la vision béatifique. En effet, pour voir Dieu, il faut de toute nécessité que notre nature soit élevée à la vie surnaturelle. Or, à cause du péché originel, ces âmes ont perdu l'état surnaturel dans lequel Dieu avait créé l'homme. C'est pourquoi l'Eglise avertit avec gravité : « *Puisqu'il n'y a pas d'autre moyen de procurer le salut aux petits enfants que le Baptême, il est facile de juger combien est grande la faute de ceux qui les laissent privés de la grâce de ce Sacrement plus longtemps que la nécessité ne le demande, surtout qu'en raison de la faiblesse de leur âge leur vie est exposée à tant de périls* »⁷.

Et le catéchisme de saint Pie X enseigne :

« Quand doit-on porter les enfants à l'église pour les faire baptiser ? »

On doit porter les enfants à l'église pour les faire baptiser le plus tôt possible.

Pourquoi doit-on mettre tant d'empressement à faire recevoir le baptême aux enfants ?

Parce que, à cause de la fragilité de leur âge, ils sont exposés à bien des dangers de mourir et qu'ils ne peuvent se sauver sans le baptême.

Les pères et mères qui, par leur négligence, laissent mourir leurs enfants sans baptême pèchent gravement, parce qu'ils privent leurs enfants de la vie éternelle ; ils pèchent même gravement en différant longtemps le baptême, parce qu'ils les exposent au danger de mourir sans l'avoir reçu. »

L'existence des limbes n'est pas un dogme, mais elle est proche de la foi⁸ ; c'est ce qu'on appelle une conclusion théologique, déduite par la théologie de vérités révélées, ou une vérité révélée virtuellement. Celui qui la nierait ne serait pas hérétique mais téméraire. Le pape Pie VI a déclaré : « La doctrine qui rejette ce lieu des enfers (que les fidèles appellent communément les limbes des enfants) dans lequel les âmes de ceux qui sont morts avec la seule faute originelle sont punies de la peine du dam, sans la peine du feu, est fausse, téméraire, injurieuse pour les écoles⁹ catholiques »¹⁰.

UN BONHEUR NATUREL

Par le travail de réflexion de ses Pères et de ses théologiens, l'Eglise a de mieux en mieux précisé au cours des siècles la condition des enfants morts sans baptême.

Les âmes qui meurent avec le seul péché originel sont exclues de la gloire du ciel¹¹, mais elles ne subissent pas d'autre peine. Elles ne souffrent aucune peine des sens (qui est la punition des péchés personnels), et ne ressentent pas de tristesse de ne pas jouir de Dieu par la vision béatifique.

Saint Thomas explique que « *du fait que quelqu'un est privé de ce qui excède sa nature, il n'en ressent pas d'affliction. Ainsi aucun homme de bon sens n'est affligé de ne pouvoir voler comme un oiseau, ou de ne pas être roi ou empereur, car cela ne lui est pas dû. (...) La vie éternelle dépasse toute faculté de la nature. Et*

⁵ Le cardinal Charles Journet écrit qu'à la question de savoir si « les nouveau-nés morts sans baptême, avant l'usage de la raison, ont quelque autre moyen de salut, toutes les indications du Magistère répondent de façon convergente. Elles répondent : non » (*La volonté divine salvifique sur les petits enfants*, Desclée, 1958, p. 160).

⁶ Tout ce que l'on dit ici vaut aussi pour les adultes handicapés qui n'ont jamais eu l'usage de la raison.

⁷ *Catéchisme du Concile de Trente*, ch. 16, § 1.

⁸ Le théologien Albert Michel écrit que les Limbes sont une « sentence proche de la foi et susceptible de définition dogmatique » (*Enfants morts sans baptême*, Téqui, 1954, p. 17).

⁹ Il s'agit des divers écoles ou courants théologiques.

¹⁰ Constitution *Auctorem fidei* du 28 août 1794.

¹¹ C'est une vérité de foi que « la peine du péché originel est la privation de la vision de Dieu » (Innocent III, en 1201 ; DzS 780).

Février 2019

	<p>PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 - Fax : 03 89 44 02 19</p> <p>M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16</p>	<p>CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE</p>	<p>ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR</p> <p>M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21</p>
Ve 1^{er}	Saint Ignace, Evêque d'Antioche et Martyr (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Mémoire de Sainte Brigitte, Vierge</i> 1^{er} vendredi du mois		
Sa 2	Présentation de l'Enfant-Jésus au Temple et Purification de la Sainte Vierge (II ^e cl.) 1^{er} samedi du mois		
Di 3	Solennité de la Purification (II ^e cl.)		
Lu 4	Saint André Corsini, Evêque et Confesseur (III ^e cl.)		
Ma 5	Sainte Agathe, Vierge et Martyre (III ^e cl.)		
Me 6	Saint Tite, Evêque et Confesseur (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Dorothee, Vierge et Martyre		
Je 7	Saint Romuald, Abbé (III ^e cl.)		
Ve 8	Saint Jean de Matha, Confesseur (III ^e cl.)		
Sa 9	Saint Cyrille, Evêque d'Alexandrie et Docteur (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Apolline, Vierge et Martyre		
Di 10	5 ^e dimanche après l'Epiphanie (II ^e cl.)		
Lu 11	Apparition de la Sainte Vierge à Lourdes (III ^e cl.)		
Ma 12	Les Sept Saints Fondateurs des Servites de Marie, Confesseurs (III ^e cl.)		
Me 13	Férie (IV ^e cl.) <i>Strasbourg : Saint Benoît d'Aniane, Abbé (III^e cl.)</i>		
Je 14	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Valentin, Prêtre et Martyr		
		<p>8h30 Messe lue du Sacré-Cœur pour les défunts du prieuré, et acte de réparation au Sacré-Cœur</p> <p>M. l'abbé Désautard</p> <p>17h00 Rosaire, <i>confessions</i> 18h00 Messe lue de la Purification 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction</p> <p>10h45 Bénédiction des cierges, procession et Grand-Messe, bénédiction des gorges 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement</p> <p>M. l'abbé Désautard</p> <p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p> <p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p> <p>15h00 Catéchisme</p> <p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p> <p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p> <p>7h15 Messe lue</p> <p>10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement Quête mensuelle pour le Prieuré</p> <p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p> <p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p> <p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p>	<p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur 19h15 Heure-Sainte avec chapelet, <i>confessions</i></p> <p>17h30 Rosaire, <i>confessions</i> 18h30 Messe lue de la Purification 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction</p> <p>9h30 Chapelet 10h00 Bénédiction des cierges, procession et Grand-Messe, bénédiction des gorges</p> <p>M. l'abbé Romanens 8h00 Chapelet 8h30 Bénédiction des cierges, procession et Grand-Messe, bénédiction des gorges</p> <p>Petit-déjeuner paroissial et conférences</p> <p>17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p> <p>16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les vocations sacerdotales et religieuses</p> <p>15h30-17h Croisade Eucharistique 18h00 Chapelet (<i>Confessions : Abbé Romanens</i>) 18h30 Messe lue pour les défunts de l'Oratoire Réunion de la JTC : Messe, conférence, repas</p> <p>9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe Quête mensuelle pour le projet de façade</p> <p>18h00 Chapelet 18h30 Messe lue</p>

Ve 15	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Faustin et Jovite, Martyrs <i>Strasb. : Saints Pricl, Marin et Elide, Martyrs (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 16	De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.) <i>Strasbourg : Saint Luda, Confesseur (III^e cl.)</i>	7h15 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue (Confessions : Abbé Romanens) 19h30 Cercle Saint Pie X
Di 17	Dimanche de la Septuagésime (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	M. l'abbé Carlhian	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe M. l'abbé Romanens
Lu 18	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Siméon, Evêque et Martyr	7h15 Messe lue			19h00 Messe lue M. l'abbé F. Knittel
Ma 19	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			7h00 Messe lue M. l'abbé F. Knittel
Me 20	Férie (IV ^e cl.)			M. l'abbé Carlhian 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue M. l'abbé F. Knittel
Je 21	Férie (IV ^e cl.)	7h15 Messe lue			7h00 Messe lue M. l'abbé F. Knittel
Ve 22	La Chaire de Saint Pierre, Apôtre (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			19h00 Messe lue M. l'abbé F. Knittel
Sa 23	Saint Pierre Damien, Evêque et Docteur (III ^e cl.)				18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 24	Dimanche de la Sexagésime (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	M. l'abbé Baudot	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 25	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 26	Férie (IV ^e cl.)				
Me 27	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de S. Gabriel de l'Addolorata, Confesseur	15h00 Catéchisme		Pas de catéchisme Pas de Messe	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 28	Férie (IV ^e cl.)	7h15 Messe lue			
Ve 1^{er}	Férie (IV ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois	Pas de Messe			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur 19h15 Heure-Sainte avec chapelet, confessions
Sa 2	De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.) 1^{er} samedi du mois	17h00 Rosaire, confessions 18h00 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction			17h30 Rosaire, confessions 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
Di 3	Dimanche de la Quinquagésime (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement		8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe 15h30 Exposition du Saint-Sacrement 17h30 Chapelet et bénédiction	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe 15h30 Exposition du Saint-Sacrement 17h30 Chapelet et bénédiction

donc les petits enfants ne souffriront en aucune manière de la privation de la vision divine ; bien plus ils se réjouiront de participer largement à la bonté divine et aux perfections naturelles »¹².

Saint Thomas précise encore : « *Bien que les enfants non baptisés soient séparés de Dieu pour ce qui est de l'union qui se réalise par la gloire, cependant ils n'en sont pas entièrement séparés ; bien plus ils lui sont unis par la participation aux biens naturels. Et ainsi ils pourront jouir de lui par la connaissance et l'amour naturels* »¹³.

L'opinion de saint Thomas, si bien argumentée, est devenue l'opinion commune des théologiens, et le Magistère de l'Eglise lui a de plus en plus manifesté sa préférence. C'est-à-dire que la privation de la vision de Dieu reste une peine, et objectivement la plus lourde de toutes les peines. Mais cette privation n'est pas ressentie comme telle par ces âmes, si bien qu'elles n'en éprouvent aucun chagrin. Elles savent que la participation à la vie de Dieu par la vision béatifique est un bien hors de leur portée, qui dépasse toute capacité de la nature.

Les enfants morts sans baptême jouiront éternellement, corps et âme, d'un bonheur naturel plein et parfait. Leur connaissance de Dieu est une contemplation naturelle, qui grandira sans fin. Tout le désir de connaître que possède notre âme, et en particulier le désir de connaître la première Cause de toutes choses, sera contenté. Ils ont une connaissance parfaite de ce qu'on peut connaître par la raison naturelle, qui les rend capables d'aimer Dieu plus qu'eux-mêmes et plus que tout, d'un amour naturel parfait dans son genre. Leur volonté est parfaitement conforme à la volonté divine, dont elles savent qu'elle est sage, juste et bonne. Ils se réjouissent d'être à l'abri de tout péché et de toute souffrance, et de posséder tous les biens naturels qu'ils tiennent de lui. Ils le louent et lui rendent grâces pour l'éternité des bienfaits reçus de lui. Cependant leur amour et leurs aspirations vers Dieu restent sur un plan purement naturel. On peut donc dire que les limbes sont un « paradis » naturel.

LES NOVATEURS À L'ŒUVRE

Cette doctrine des limbes, qui est incontestable, est troublée depuis quelques dizaines d'années par une nouvelle théologie, qui voudrait faire croire que les limbes n'existent pas.

Ainsi les limbes n'apparaissent plus dans le *Catéchisme de l'Eglise catholique* publié par Jean-Paul II

en 1992. Au contraire ce catéchisme s'exprime ainsi : « *La grande miséricorde de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés, et la tendresse de Jésus envers les enfants, qui Lui a fait dire : "Laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas", nous permettent d'espérer qu'il y ait un chemin de salut pour les enfants morts sans Baptême* »¹⁴.

Le 20 avril 2007, la Commission théologique internationale (CTI), qui est un organe du Saint-Siège et dépend de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, a publié un document au sujet des limbes. Le texte, approuvé par le pape Benoît XVI lui-même, s'intitule *Espérance du salut pour les enfants morts sans baptême*. La thèse en est qu'il existe « *des fondements théologiques sérieux* » pour espérer que les enfants morts sans baptême sont destinés au paradis et auront la vision béatifique.

La Commission théologique reconnaît que « *la théorie des limbes fut la doctrine catholique commune jusque vers la moitié du XX^e siècle* »¹⁵, mais cela ne la gêne pas de contredire une vérité constamment enseignée par l'Eglise.

Sans affirmer avec certitude — selon la manière de faire des modernistes — le salut des enfants morts sans baptême, la CTI rabaisse la doctrine catholique sur les limbes au rang d'une opinion théologique possible, mais aujourd'hui « *dépassée* », qui est le reflet d'« *une vision indûment restrictive du salut* »¹⁶. Le Magistère ordinaire a-t-il encore une quelconque valeur pour la CTI, puisqu'elle n'hésite pas à remettre en question et à écarter plus de quinze siècles de doctrine commune de l'Eglise ?

Pour justifier cette révolution, il faut trouver un argument. C'est l'infinie miséricorde de Dieu qui sera invoquée. On répète indéfiniment ce verset de saint Paul : « *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés* »¹⁷, sans citer la phrase tout aussi importante de Notre-Seigneur : « *En vérité, en vérité, à moins de renaître de l'eau et de l'Esprit, nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu* ».

On invoque aussi une raison liturgique. La pratique de l'Eglise était de ne pas célébrer les obsèques des enfants morts sans baptême et de ne pas prier pour eux. En effet que pourrait-on demander ? Qu'ils soient heureux ? Ils le sont, autant qu'il leur est possible. Qu'ils aient le bonheur du Ciel ? Il ne leur est pas accessible. Pour contourner l'adage *lex orandi, lex credendi*, « la loi de la prière est la loi de la foi », les novateurs ont d'abord changé la loi de la prière en inventant en 1970 dans la liturgie postconciliaire un

¹² *In II Sent.*, livre II, dist. 33, q. 2, a. 2. Dans les éditions de la *Somme théologique*, cette question se trouve dans le *Supplément*.

¹³ *Idem*, ad 5.

¹⁴ N° 1261.

¹⁵ N° 26.

¹⁶ N° 2.

¹⁷ I Tim 2, 4.

rituel de funérailles pour ces enfants ; puis ils se servent de cette prière pour changer la loi de la foi en induisant la nouvelle doctrine correspondante.

A ces innovations s'applique parfaitement le jugement de saint Robert Bellarmin : « *Ceux qui imaginent [pour les enfants non baptisés] un autre remède que le baptême sont ouvertement en contradiction avec l'Évangile, les Conciles, les Pères et l'accord de l'Église universelle* »¹⁸.

Cet exemple des limbes montre comment depuis cinquante ans ont été transformées et réinterprétées les vérités de foi les plus belles : la miséricorde de Dieu envers les hommes dans l'œuvre de la Rédemption, notre union avec le Christ, l'Église unique arche de salut, la gratuité de la grâce...

UNE NOUVELLE THÉOLOGIE QUI CONDUIT À L'HÉRÉSIE

Prétendre que les limbes ne sont qu'une hypothèse théologique, est un gros mensonge. La doctrine sur les limbes n'est pas de foi, c'est vrai ; mais les limbes sont une conclusion théologique déduite immédiatement de vérités révélées. On peut dire que cette doctrine est – au minimum – une certitude théologique.

La vérité est que l'existence des limbes gêne terriblement tous ceux dont la foi n'est pas droite, comme les néo-modernistes qui ne peuvent les supporter et voudraient les jeter dans l'oubli. Ce qui se trouve en fait derrière ce rejet, ce sont les erreurs du naturalisme :

- la négation de fait du péché originel et de sa conséquence : la nécessité du baptême pour les petits enfants. Ceux qui veulent nier la nécessité du baptême annulent ou minimisent la gravité du péché originel ;

- la confusion de la nature et de la grâce. Pie XII, en 1950¹⁹, avait condamné la « nouvelle théologie » selon laquelle l'état surnaturel est dû à la nature humaine. Et il y a bien chez ceux qui nient ou mettent en doute la doctrine des limbes la prétention que la grâce est comme due à l'homme.

Faire disparaître les limbes, c'est ruiner la réalité du péché originel, et la gratuité absolue de l'ordre surnaturel. Plusieurs vérités de la foi catholique sont donc en cause dans cette question, c'est pourquoi elle est très importante.

En général, seuls les théologiens sont en mesure de saisir les erreurs plus subtiles ; alors qu'il est évident qu'avec les limbes, a été atteinte pour tous (et

pas seulement pour les savants) la possession tranquille d'une doctrine certaine. Et en plus de la disparition des limbes dans l'enseignement, il y a la pratique. Les cérémonies de funérailles à l'église d'enfants non baptisés font croire qu'ils vont eux aussi au paradis : c'est ainsi que les fidèles les interprètent. L'effet d'une telle pratique est qu'ils sont induits à douter de vérités de foi. On attaque la foi, et on la fait perdre aux fidèles, par le biais de la pratique.

L'IMPORTANCE DE LA DOCTRINE DES LIMBES

Ces idées ont touché tous les milieux catholiques, même « conservateurs », comme le père abbé de Fontgombault, dom Jean Pateau, qui a publié l'an dernier un livre sur ce sujet²⁰. Dom Pateau pense qu'« il doit y avoir une suppléance » au baptême pour les enfants qui ne l'ont pas reçu. Car une fin purement naturelle pour l'homme n'est pas possible, « tous sont appelés par Dieu à un bonheur surnaturel dans la communion trinitaire »²¹.

On raisonne comme si la grâce n'était plus un don, comme si Dieu la devait aux hommes. Il faut donc réaffirmer avec force l'élévation prodigieuse et entièrement gratuite que Dieu nous donne par la grâce, qui est une participation à sa propre vie. Il la donne à qui il veut : rien ne nous est dû, tout est don. La vision de l'essence divine est un don absolument gratuit, qui n'est dû en aucune manière à la nature humaine, parce qu'elle surpasse infiniment ses exigences et ses aspirations.

La doctrine des limbes doit nous pousser à adorer la sainte volonté de Dieu, et à lui rendre grâce pour ce qu'il nous a donné gratuitement. Il nous faut demander de comprendre de mieux en mieux la grandeur de ce qu'il nous a donné, sans que nous l'ayons mérité : *Si tu savais le don de Dieu...*

Les limbes rappelleront toujours la sublime transcendence et gratuité de la vie surnaturelle et de sa récompense divine. Comme l'enfer rendra gloire à Dieu en manifestant éternellement la justice divine et la laideur du péché, les limbes lui rendront gloire en manifestant dans l'éternité la bonté de Dieu qui a élevé l'homme à un état et à une fin incommensurablement supérieurs à son état et à sa fin naturelle.

Cette doctrine nous rappelle aussi la nécessité de baptiser les enfants le plus tôt possible, comme l'Église le demande. Cependant les parents qui n'ont pu faire baptiser leur enfant peuvent être consolés, car ils ont donné la vie à un être qui vit pour l'éternité dans un bonheur naturel, où il chante la gloire de Dieu. ■

¹⁸ *De Baptismo* I, chap. I.

¹⁹ Encyclique *Humani generis*.

²⁰ *Le salut des enfants morts sans baptême* (Artège, 2017).

²¹ Entretien du 20 janvier 2018 avec le site lerougeetle noir.org

ACTIVITÉS A PRÉVOIR*(mises à jour : en italique)***Catéchisme des enfants****➤ Mulhouse**

Février : 6 et 27

Mars : 6, 13, 20 et 27

Avril : 3 et 24

*Mai : 1, 15, 22 et 29***➤ Colmar**

Février : 6 et 27

Mars : 6, 13, 20 et 27

Avril : 3 et 24

*Mai : 1, 15, 22 et 29***➤ Cravanche**

Février : 6 et 13

Mars : 13, 20 et 27

Avril : 3 et 24

*Mai : 1, 15, 22 et 29***Croisade Eucharistique****➤ Colmar**

Samedi 9 février à 15h30

*Samedi 13 avril à 15h30***Cercle Saint-Pie X****➤ Colmar**

Samedi 16 février à 19h30

Samedi 23 mars à 19h30

Samedi 13 avril à 19h30

JTC à Colmar

➤ Samedi 9 février : réunion

➤ Samedi 16 mars : réunion

➤ *Dimanche 17 mars : Milice de l'Immaculée*

➤ Samedi 6 avril : réunion

Ventes de gâteaux pour les pèlerinages

➤ Dimanche 17 février

➤ *Dimanche 10 mars*

➤ Dimanche 28 avril

➤ *Dimanche 12 mai***Quêtes spéciales****➤ Mulhouse**

10 février : Prieuré

31 mars : Ecole de Mulhouse

*5 mai : Séminaires FSSPX***➤ Colmar**

10 février : Future façade

31 mars : Ecole de Mulhouse

*5 mai : Séminaires FSSPX***➤ Cravanche**

10 février : Fleurs

31 mars : Ecole de Mulhouse

*5 mai : Séminaires FSSPX***Tiers-Ordre de Saint-Pie X**

➤ Récollecion à l'Etoile du Matin

Samedi 16 mars

Samedi 15 juin

Samedi 16 et dimanche 17 mars

➤ Pour toutes les chapelles du prieuré : lancement de la Milice de l'Immaculée (MI), avec la présence de M. l'abbé Stehlin, directeur mondial de la MI.

Dimanche 7 avril

➤ Dusenbach

16h00 : Chemin de Croix

Du dimanche 14 au samedi 20 avril

➤ Semaine Sainte

Dimanche 5 mai

➤ Colmar : Premières Communions

Samedi 18 mai

➤ Cérémonie des Confirmations à l'Etoile du Matin

Dimanche 19 mai

➤ Mulhouse et Cravanche : Premières Communions

RETRAITES SPIRITUELLES

➤ 4-9 février : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 4-9 février : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 11-16 février : St-Ignace Dames, Bitche.

➤ 11-16 février : Retraite de vie chrétienne, Le Moulin du Pin.

➤ 18-23 février : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 18-23 février : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 18-23 février : St-Ignace Dames, Enney.

➤ 4-9 mars : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 11-16 mars : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 11-16 mars : Prier avec les Psaumes, Le Moulin du Pin.

➤ 18-21 mars : Retraite pour les Foyers, Enney.

➤ 18-21 mars : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 25-30 mars : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 30-31 mars : Session pour fiancés, Le Moulin du Pin.

➤ 1^{er}-6 avril : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 8-13 avril : St-Ignace Dames, Bitche.

➤ 8-13 avril : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 14-20 avril : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 14-20 avril : Retraite de Semaine Sainte, Flavigny.

➤ 15-20 avril : Retraite de Semaine Sainte, Le Moulin du Pin.

➤ 6-11 mai : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 6-11 mai : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 6-11 mai : St-Ignace Messieurs, Bitche.

➤ 13-18 mai : Retraite avec Notre-Dame de Fatima, Le Moulin du Pin.

➤ 20-25 mai : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 20-25 mai : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 3-8 juin : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 3-8 juin : St-Ignace Dames, Enney.

➤ 17-22 juin : *St-Ignace Dames, Gastines.*➤ 17-22 juin : *St-Ignace Messieurs, Pointet.*➤ 17-22 juin : *Retraite Mariale Montfortaine, Le Moulin du Pin.***CONFESSIONS****À Mulhouse**

➤ Le dimanche : voir calendrier

➤ En semaine : sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

À Colmar

➤ Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe

➤ En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

➤ 1/2 heure avant toutes les Messes

CARNET PAROISSIAL*A été régénérée par l'eau du Baptême*

➤ Aileen Gonnard, le 5 janvier 2019, fille de M. et Mme Nicolas Gonnard, née le 25 décembre 2018.

A été honorée de la sépulture ecclésiastique

➤ Mme Gladys Debono, le 3 janvier 2019 à Cravanche, décédée le 31 décembre 2018 à l'âge de 94 ans.

*Nous prions pour nos défunts du mois de février***À Mulhouse**Mme Marie Froehly, † 1996 à 83 ans
M. René Dietemann, † 2000 à 81 ans
Mme Reine Schwob, † 2013 à 85 ans
Mme Geneviève Haberbusch, † 2018 à 89 ans**À Colmar**M. Paul Diebold, † 1989 à 82 ans.
Dr. Joseph Knittel, † 2000 à 70 ans.
Mlle Thérèse Fischer, † 2002 à 94 ans.
M. Marie-Auguste Delamarque, † 2010 à 96 ans.
M. Pierre Edel, † 2011 à 79 ans.
Mme Alice Risser, † 2018 à 86 ans**À Cravanche**M. Jean Dixte, † 2007 à 92 ans
Mme Marie-Françoise Catherinet, † 2017 à 96 ans.**INTENTIONS DU MOIS****Croisade Eucharistique :**

➤ Les catholiques persécutés dans le monde

Rosaire Vivant :

➤ Pour les prêtres

VOTRE AIDE... MERCI !**Vente de gâteaux (Janvier)**Solde caisse pélé : **2030 €**
Mulhouse : + 143 €
Colmar : + 145 €
Cravanche : + 120 €
Nouveau solde : **2438 €****Marchés de Noël (Décembre)**Mulhouse : **202 €**
Colmar : **1115 €**
Cravanche : **565 €****Quête mensuelle (Décembre)**Mulhouse : **328 €** (Prieuré)
Colmar : **903 €** (projet façade)
Cravanche : **75 €** (fleurs)**HONORAIRES**Messe : 17 €
Neuvaine : 170 €
Trentain : 680 €